

Atelier théâtre

Le procès du loup, de Zarko Petan

Modalité

- 13 élèves de sixième
- Le jeudi midi

Objectif

- Initiation à l'univers du théâtre par la pratique : travail sur le corps, la voix, le texte
- Représentation pour les sixièmes autour de la pièce de Zarko Petan : *Le procès du loup*

Personnages :

- Le Juge I
- Le Juge II
- Le Juge III
- Le défenseur
- L'avocat de la partie civile
- Le loup
- Le petit chaperon rouge
- La grand-mère
- Le chasseur
- Grimm
- L'ours
- Le lièvre
- L'huissier

Le juge I : Silence ! Silence dans la salle ! Je demande du silence parmi les assistants et les spectateurs. J'ouvre le procès contre le Loup qui s'est rendu coupable d'un meurtre. Meurtre avec préméditation !

Le défenseur : Objection votre horreur ! Pardon, votre honneur, je veux dire... Je ne peux accepter que vous employiez de tels termes. Vous manquez... comment dit-on déjà d'impartialité.

Les défenseurs (ensemble) : Oui, c'est ça, d'impartialité.

Le juge II : Maître, je vous prie de bien vouloir vous rasseoir. Vous aurez la parole plus tard. Pour l'instant la parole est à la partie civile. Maître, je vous en prie.

L'avocat de la partie civile : Messieurs les juges, messieurs les jurés, mon devoir est cette fois extrêmement simple. Nous avons devant nous, là, un criminel, je n'ai pas peur de le dire, qui a plusieurs fois échappé au bras de la justice.

L'avocat de la partie civile : Je ne vous ennuierais pas en faisant le récit de toutes les mauvaises actions, que dis-je, de tous les crimes que l'avocat a commis. Je ne mentionnerai que le plus épouvantable, le dernier, l'agression perpétrée sur la personne du Petit Chaperon Rouge et de sa grand-mère.

Heureusement cette agression a échoué ; mais, comme je peux le lire dans le rapport des agents, il est établi que l'accusé a pénétré dans la chaumière de la Grand-mère et l'a avalée.

Le défenseur : Objection votre honneur. L'accusation n'est pas précise. Le loup a avalé qui ? la chaumière ou la maison ?

- Entre sur scène les 3 Juges, les deux avocats.
- Puis entrent les différents témoins : ceux de la défense côté cour et ceux de l'accusation côté jardin.
- frappe avec son maillet la table
- très fort, en se levant
- Se levant brusquement
- L'avocat de la partie civile se lève majestueusement en remettant sa perruque, et se place au milieu
- il s'approche du Loup. Le loup fait semblant de vouloir le mordre. Les membres de l'accusation le hue.
- Il sort une longue feuille où sont énumérés les crimes.
- se levant
- Les membres de l'accusation huent le défenseur. Le juge est obligé de frapper avec son maillet.

Le juge III : Je vous en prie, calmez-vous ou je vous fais arrêter pour outrage à magistrat. Je vous en prie, Maître, continuez.

L'avocat de la partie civile : Merci, monsieur le juge. Comme je le disais, Le loup a dévoré la grand-mère... ici présente. Il a alors enfilé la chemise de nuit de celle-ci, a mis ses lunettes, et déguisé ainsi a attendu le Petit Chaperon Rouge.

Le Loup : Mensonge !

L'avocat de la Partie Civile : Permettez-moi de verser au dossier la pièce à conviction numéro une. Il s'agit d'un conte écrit par les frères Grimm

Le défenseur : Objection, nous n'en avons pas été informés.

L'avocat de la partie civile : Je vais vous citer les paroles d'un célèbre écrivain : « Après que le loup fut déguisé en Grand-mère, le Petit Chaperon Rouge entra dans la chaumière sans se méfier. L'enfant s'étonna de voir la porte ouverte. Comme elle pénétrait dans la chambre, un sentiment étrange s'empara d'elle. Aujourd'hui, pensa-t-elle, c'est curieux, j'ai peur. Elle s'avança vers le lit et dit :

Le petit chaperon Rouge : Bonjour Grand-mère.

L'avocat de la partie civile : Elle ne reçut aucune réponse. La grand-mère était allongée sur le lit son bonnet profondément enfoncé sur ses yeux. Elle avait un air tout à fait bizarre.

Le Chaperon : Grand-mère, pourquoi as-tu de si grandes oreilles ?

Le loup : C'est pour mieux t'entendre, mon enfant.

Le chaperon : Grand-mère, pourquoi as-tu de si grands yeux ?

Le loup : C'est pour mieux te voir, mon enfant.

Le chaperon : Grand-mère, pourquoi as-tu de si grandes mains ?

Le loup : C'est pour mieux t'attraper mon enfant.

Le chaperon : Grand-mère, pourquoi as-tu une bouche si effrayante ?

Le loup : c'est pour mieux te manger, mon enfant.

L'avocat de la partie civile : Et le loup sauta hors du lit et dévora le pauvre petit chaperon rouge. C'est ainsi que cet

- la grand-mère se lève et salue la foule.

- l'avocat sort un exemplaire du Petit Chaperon Rouge et se met à lire.

- Le loup et le chaperon jouent leur rôle

- il continue à lire

- Cris d'horreur dans la salle

écrivain a raconté ce meurtre horrible.

J'en ai terminé Monsieur le juge, je vous remercie de votre attention.

Le juge I : Je vous remercie, Maître. Accusé loup, Levez-vous et venez à la barre. Votre Nom ?

Le Loup : Loup.

Le Juge II : Votre prénom ?

Le Loup : Loup.

Le Juge II : Le nom de votre père ?

Le loup : Loup

Le juge II : Le nom de votre mère ?

Le Loup : Louve

L'huissier : Attendez, n'allez pas trop vite !!! Où en étais-je ? Ah oui, au deuxième Loup.

Le juge III : Avez-vous entendu les chefs d'inculpation ? Que plaidez-vous ?

Le loup : non-coupable votre honneur.

Le juge III : Nous verrons. Où avez-vous rencontré le Petit Chaperon Rouge pour la première fois ?

Le Loup : Bein, dans le bois, tiens... la bonne blague.

Le Juge I : Lui avez-vous fait du mal ?

Le loup : Je lui ai juste dit bonjour, rien de bien méchant.

Le juge I : Avez-vous également dit bonjour à la grand-mère ?

Le Loup : A la vieille ? A ça non !

Le Juge II : Vous avouez alors que vous êtes rentré chez elle par effraction ?

Le loup : La porte était ouverte. J'ai frappé. C'est parce que personne ne répondait que je suis entré. Je suis innocent votre honneur.

Le juge II : Et ensuite ?

Le loup : Ensuite, j'ai mis la chemise de nuit de la Grand-mère

- Il va se rassoir
- Le loup y va en frimant

- il s'arrête de taper et se lève.

- Mâchant du chewing gum

et son bonnet de dentelles.

Le juge III : Et la grand-mère ?

Le loup : Quoi, la grand-mère ?

Le juge III : Qu'est-ce que vous avez fait de la grand-mère ?

Le loup : De la grand-mère ?

Le juge I II III : Oui, de la Grand-mère.

Le loup : Je ne m'en souviens plus.

L'avocat de la partie civile : Objection votre honneur ; il s'agit d'une nouvelle stratégie de la défense.

Le Juge I : Huissier, Prenez notes. Qu'avez-vous fait ensuite, après avoir enfilé la chemise de nuit et le bonnet ?

Le Loup : ça j'ai complètement oublié.

L'huissier, relisant ses notes : Là je peux vous rafraîchir la mémoire. Voici ce qui a été dit lors de votre garde à vue : Alors le Petit chaperon Rouge est entré. Il vous a dit que vous aviez de grandes oreilles, que vous aviez de grands yeux.

Le loup : Mais je proteste, mes yeux sont tout petits, bien plus petits que ceux de la Grand-mère par exemple.

L'huissier, qui continue : Que vous aviez une bouche effrayante et ensuite, vous l'avez mangé. Vous en souvenez-vous maintenant ? Peut-être allez-vous me dire que vous avez une toute petite bouche aussi...

Le loup : Je me souviens que ma maman m'a raconté cette histoire lorsque je n'étais qu'un louveteau. Je ne suis pas coupable.

L'avocat de la partie civile : Avez-vous oui ou non mangé le Petit Chaperon Rouge ?

Le loup : La bonne blague.

Le Juge I : Vous dîtes ?

Le loup : Je dis que c'est la première fois que j'entends ça.

Le juge II : Connaissez-vous le chasseur, ici présent ?

Le loup : Oui, je le connais.

- l'huissier se déplace et lit ses notes

- Le chasseur se lève.

Le juge II : Alors souvenez-vous. Il vous a ouvert le ventre, d'où est sorti le Petit Chaperon Rouge et sa Grand-mère. A la place il a mis des pierres et il a recousu la peau de votre ventre.

Le loup, en rigolant : Des gens seraient sortis de mon ventre ? La bonne blague !!! Vous y croyez-vous à cette histoire ?

Le juge II : Bien sûr que je n'y crois pas. Je veux dire, bien sûr que j'y crois. Vous m'embrouillez à la fin. C'est moi qui pose les questions. Nous allons procéder maintenant à l'audition des témoins de l'accusation. Je suppose que nous allons commencer par la petite fille.

Le juge III : Votre nom mon enfant.

Le PCR : Rouge

Le juge III : Parfait, votre prénom maintenant.

Le PCR : Chaperon.

Le Juge I : Reconnaissez-vous l'accusé ?

Le PCR : Vous voulez dire le Loup ?

Le Juge I : N'ayez pas peur, chère enfant. Il est entre les mains de la justice maintenant.

Le PCR : Oh mais je n'ai nullement peur.

L'avocat de la partie civile : Mais il a dû tout de même te faire peur quand il t'a dévorée. Tu te souviens ?

Le PCR : Oh vous savez, ça s'est passé si vite, je n'ai pas eu le temps d'avoir peur. Une, deux, trois et j'étais partie.

L'avocat de la partie civile : Partie où ?

Le PCR : Mais dans le ventre du loup !

L'avocat de la partie civile : Qu'as-tu éprouvé à ce moment là ?

Le PCR : J'étais très serrée.

Le juge II : Tu veux dire que ton cœur était très serré.

Le PCR : Mais vous ne comprenez rien. Je veux dire que j'étais très serrée dans le ventre du loup car il y avait déjà quelqu'un. C'était ma grand-mère. Impossible de bouger.

- Le Petit Chaperon rouge va jusqu'à la barre des témoins en saluant tout le monde. Elle fait même la bise au loup.

L'avocat de la partie civile : Est-ce que le loup t'a torturée avant de te manger ?

Le PCR : Torturée ? Lui ? non ! Il a été très très très gentil.

Le défenseur : Vous voyez votre honneur, mon client est innocent.

Le juge II : Bon, l'Avocat de la défense a-t-il une question à poser au témoin ?

L'avocat de la partie civile : Est-ce que le loup t'a déjà mangée autrefois ?

Le PCR : Oh non. C'était la première fois, il devait avoir très très très faim. Le pauvre.

Le loup : C'est vrai, j'avais faim. J'ai tout le temps faim d'ailleurs.

Le juge III : Accusé, taisez-vous. Vous n'avez pas la parole.

L'avocat de la partie civile : J'ai terminé votre honneur.

Le juge III : Ouf ! Allez Petit Chaperon Rouge, tu peux aller t'asseoir, maintenant.

Le juge I : Maintenant faites venir à la barre la Grand-mère. C'est une personne adulte et sensée, je suis convaincu que nous tirerons des preuves certaines de la culpabilité de ce sinistre individu.

Le juge I : Veuillez décliner votre identité.

La GM : Non ça va. C'est simplement dans les reins que j'ai des douleurs.

Le juge II : Etes-vous la grand-mère du petit chaperon rouge ?

La GM : La grande quoi ?

Le juge II : La grand-mère ?

La GM : Bon alors, au revoir. Et passez me voir de temps à autre. Bon voyage.

Le juge III : Mais personne ne part en voyage.

La GM : Les voyages forment la jeunesse.

Le juge III : Mais je ne suis pas jeune.

La GM : Il faut manger de la soupe pour grandir.

Le juge III : Je suis assez grand.

La GM : Un enfant bien élevé ne met pas ses doigts dans son nez.

Le juge I : ça suffit comme ça. Madame, connaissez-vous le loup ?

La GM : Les moules ? non, je préfère les huîtres. Et vous ?

Le juge I : Voulez-vous ajouter autre chose ?

La GM : Et vous ?

Le juge I : Non.

La GM : Moi, si.

Le juge II : Quoi ?

La GM : Pourquoi quoi ?

Le juge II : Mais quoi donc ?

La GM : Quand ?

Le juge II : Donc...

La GM : Une autre fois, quand il y a aura moins de témoins.

Le juge III : J'espère messieurs les avocats que vous n'avez pas de question à poser au témoin.

Le Loup : Elle est sourde.

Le juge III : Je sais.

Le PCR : Elle est même très sourde.

Le juge I : Vous pouvez vous retirer madame.

La GM : Pourquoi veut-il que je reste ?

Le Juge I II III : Partez !

Le juge I : Faites maintenant entrer le chasseur.

L'huissier : Et sans armes, je vous prie. On ne sait jamais.

Le juge II : Que savez-vous du meurtre ?

Le chasseur : ce que je sais ?

L'avocat de la partie civile : Oui, racontez et depuis le début.

Le chasseur : Depuis le début ? Alors, c'était une merveilleuse journée d'automne. Le ciel était sans nuage, clair, magnifique. Le vent sentait bon le pollen des fleurs...

Le défenseur : En automne ? Le pollen ? Objection votre honneur.

Le Juge II : Chasseur, reprenez, mais allez à l'essentiel.

Le chasseur : je me suis dit, voyant les conditions atmosphériques que c'était un bon jour pour aller à la chasse. Je me suis dit que j'aurais peut-être de la chance.

L'avocat de la partie civile : ET vous avez eu de la chance ?

Le chasseur : Je pense bien. J'ai pris un brochet qui faisait bien cinquante centimètres.

Le défenseur : Objection. Cet homme prétend avoir pris un brochet alors qu'il est chasseur ?

Le juge III : Je ne comprends rien, vous êtes pêcheur ou chasseur ?

Le chasseur : Je suis chasseur.....

L'assistance : ah !!!

Le chasseur : Et pêcheur. Chasseur et pêcheur. Ce jour là, en plus du brochet, j'ai pris deux perdrix et deux lièvres.

Le défenseur : Votre honneur, me permettez-vous une question ?

Le Juge III : Je vous en prie, Maître.

Le défenseur : Monsieur le chasseur, avez-vous pris les perdrix et les lièvres à la ligne ?

Le chasseur : Mais non, le brochet seulement.

Le défenseur : Je désire, Monsieur le juge, voir consigner dans le procès verbal que cet homme nous a trompés sur sa véritable profession.

L'avocat de la partie civile : Mais cela n'a rien à voir avec l'accusation.

Le défenseur : Rien à voir ? Au contraire. Cet homme nous a fait une fausse déclaration d'identité. Comment pourrions-nous alors croire en sa déposition ?

L'avocat de la partie civile : Objection, votre Honneur. Cet homme ne nous a pas trompés. Il n'a pas caché quoi que ce soit.

Le juge I : Continuons. Chasseur, où avez-vous rencontré l'accusé ?

Le chasseur : Au lit, votre Honneur.

Le juge I : Comment, au lit ?

Le chasseur : Je veux dire que le Loup dormait dans un lit. Il était déguisé en Grand-mère. Je voulais me reposer chez la grand-mère et poser ma ligne...

L'huissier : Vous voulez dire votre fusil ?

Le chasseur : Ma ligne et mon fusil.

Le défenseur : Vous avez une ligne qui sert aussi de fusil ? Une nouvelle arme sans doute.

Le chasseur : Mais non ! Votre honneur, la défense essaie de me déstabiliser.

Le défenseur : D'accord, d'accord, continuez.

Le chasseur : Donc, comme je vous le disais, je voulais poser mon fusil...

L'huissier : Vous avez dit votre ligne.

Le chasseur : Les deux.

Le juge II : Je ne comprends rien aux armes... allez nous vous écoutons.

Le chasseur : Je ne sais plus ce que je disais.

Le loup : Vous étiez fatigué et vous vouliez vous reposer...

Le chasseur : C'est ça, merci. Je suis entré dans la chambre et j'ai vu le loup qui dormait sur le lit. Il m'est venu à l'esprit que le loup avait peut-être dévoré la Grand-mère et que je pouvais la sauver. Alors j'ai pris mon couteau, j'ai coupé la peau du ventre du loup qui dormait, et au lieu de la grand-mère, j'ai aperçu le Petit Chaperon Rouge.

Le PCR : Hourra !!!

Le chasseur : Elle est sortie et ensuite, en continuant à couper tout doucement pour ne pas éveiller le loup...

Le loup : Brave chasseur, qui veille sur le sommeil des braves

gens.

Le juge II : Accusé, cessez d'interrompre le témoin.

Le chasseur : Alors j'ai vu la Grand-mère. Elle est sortie aussi. La pauvre, elle respirait à peine. Alors le Petit Chaperon Rouge est allé chercher des pierres et nous les avons mises dans le ventre du loup. Quand il s'est réveillé, il a voulu s'en aller mais les pierres étaient si lourdes qu'il a vacillé et qu'il est tombé mort.

Le juge III : Comment mort ???

Le chasseur : Un loup vivant ne tombe jamais.

Le Juge III : Mais enfin, le Loup n'est pas mort puisqu'il est ici.

Le chasseur : Je vous dis ce que je sais, ce que j'ai vu.

Le Juge I : Vous voulez dire que le Loup a ressuscité plus tard ?

Le chasseur : C'est sans doute ça.

Le Juge I : Répondez par oui ou par non.

Le chasseur : je ne peux répondre ni par oui, ni par non.

Le défenseur : Donc le témoin ne sait rien du tout.

Le Juge II : C'est à moi d'en décider Maître. Chasseur, le loup est maintenant vivant, on ne peut plus vivant. Expliquez-nous cela.

Le chasseur : le Loup est un animal très rusé. Peut-être fait-il comme s'il vivait alors qu'en réalité il est mort et bien mort. Peut-être aussi qu'avant il a fait comme s'il était mort alors qu'il était vivant.

Le juge II : Quelle histoire ! Messieurs avez-vous des questions à poser au témoin ?

Le défenseur : Chasseur, une question !

Le chasseur : Certainement, je vous écoute.

Le défenseur : Avez-vous frappé avant d'entrer dans ma chaumière de grand-mère ?

Le chasseur : Non, je n'ai pas frappé.

Le défenseur : Huissier, je vous prie de noter que le témoin

Il montre le loup, qui pose les pieds sur la table en sifflotant.

Le loup fait semblant de mourir.

s'introduit chez les gens sans frapper.

L'avocat de la partie civile : Objection, le défenseur cherche à déstabiliser mon témoin.

Le chasseur : Je suis entré car j'ai entendu un ronflement. La grand-mère, c'est-à-dire le loup, ronflait très fort. Ça faisait un vrombissement terrible. Tenez comme cela. J'ai pensé que la Grand-mère était peut-être malade.

Le défenseur : Vous êtes médecin ?

Le chasseur : Non, je suis chasseur.

L'avocat de la partie civile : Et pêcheur.

Le défenseur : Mais vous n'êtes pas médecin.

Le chasseur : Non.

Le défenseur : Alors vous ne pouviez pas porter secours à la grand-mère même si elle était très malade.

Le chasseur : Non.

Le défenseur : Alors pourquoi êtes-vous entré sans frapper ?

Le chasseur : Je ne sais plus moi. Il m'a tout embrouillé avec ses questions.

Le défenseur : Je voulais simplement démontrer à l'honorable assemblée que ce témoin n'est pas digne de foi puisqu'il a commis une violation de domicile.

Le juge I : Bon bon, passons aux autres témoins de l'accusation.

L'huissier : Selon ce que je lis, il n'y en a plus qu'un seul votre honneur. Il s'agit de Monsieur Grimm.

Grimm : Je suis le frère Grimm.

L'huissier : J'ai du mal à suivre. Le frère de qui ?

Grimm : De Monsieur Grimm.

L'huissier : Mais vous vous appelez aussi Grimm.

Grimm : Bien sûr puisque je suis son frère.

L'huissier : ça continue. Veuillez décliner votre identité pour la cour.

Grimm : Je suis Jacob Grimm et mon frère se nomme Guillaume

Grimm.

L'huissier : lequel est le plus âgé ?

Grimm : C'est lui le plus jeune.

L'huissier : Mais je ne vous demande pas ça. Je vous demande qui est le plus jeune. Non, ce n'est pas ça. Qui est le plus âgé ? Votre honneur, comment voulez vous que je fasse correctement mon travail dans ces conditions.

Le juge I : Témoin, veuillez répondre précisément aux questions.

Grimm : Je suis le plus âgé.

L'huissier : Enfin une réponse claire. Quelle est votre profession ?

Grimm : Je suis écrivain.

L'huissier : Et votre frère aîné ?

Grimm : Je n'ai pas de frère aîné...

L'huissier : Mais enfin vous disiez...

Grimm : Vous avez mal entendu : Guillaume est mon cadet.

L'huissier : Alors quelle est la profession de votre frère ?

Grimm : Il est aussi écrivain.

L'huissier : Lequel de vous deux a écrit le conte du Petit Chaperon Rouge ?

Grimm : Nous l'avons écrit en collaboration. Mais ce conte est très ancien, nous l'avons simplement retranscrit.

L'huissier : Vous voulez dire que l'histoire du Petit chaperon rouge n'a pas été inventée par vous ?

Grimm : C'est une histoire très ancienne. Nous lui avons juste donné forme, c'est tout.

L'huissier : Elle n'est donc pas vraie.

Grimm : Mais si, elle est vraie. Plus vraie que beaucoup d'autres histoires. Elle vit encore aujourd'hui alors que mon frère et moi sommes morts depuis de nombreuses années.

Le Juge I : Vivants, morts, vrais, pas vrais... cessez. Défenseur, avez-vous une question à poser ?

Le défenseur : oui, votre Honneur. Monsieur Grimm, connaissez-vous le petit chaperon rouge personnellement ?

Grimm : Non !

Le défenseur : Connaissez-vous le loup alors ?

Grimm : De vue seulement.

Le défenseur : Vous avez, je suppose, plus de sympathie pour le Petit chaperon Rouge que pour le loup ?

Grimm : C'est exact.

Le défenseur : Merci.

Le juge II : Maître je ne comprends pas où vous voulez en venir.

Le défenseur : Le témoin est partial. C'est ce que je voulais lui faire dire.

Le juge II : C'est bon. Nous avons entendu tous les témoins de l'accusation, nous allons maintenant entendre les témoins de la défense.

Le défenseur : Ils seront certainement plus clairs votre honneur. Nous allons entendre l'ours, si vous permettez.

Le juge III : C'est vous l'ours ?

L'ours : ça ne se voit pas peut-être, Bien sûr que je suis l'ours.

Le juge III : Connaissez-vous l'accusé ?

L'ours : Oui

Le juge III : Ah...

L'ours : Très bien.

Le juge I : Ah...

L'ours : Fort bien.

Le juge I : Ah...

L'ours : Depuis longtemps.

Le juge II : Vous êtes amis ?

L'ours : oui

Le juge II : Ah...

L'ours : Très bon amis.

Le juge III : Où avez-vous fait connaissance ?

L'ours : Dans le bois.

Le juge III : Que faisiez-vous dans le bois ?

L'ours : Je me promenais.

Le juge I : Et le loup, que faisait-il ?

L'ours : Il se promenait aussi.

Le juge I : Tout seul ?

L'ours : Avec moi.

L'avocat de la partie civile : Bon, et que savez-vous concernant l'agression, l'attentat commis sur la personne du petit Chaperon Rouge et de sa grand-mère ?

L'ours : Un attentat ? Non je ne sais absolument rien.

Le juge II : Rien du tout ?

L'ours : Rien.

L'huissier : Alors qu'êtes-vous venu faire ici ?

L'ours : Je suis venu vous dire que le Loup est un honnête citoyen, qu'il ne ferait pas de mal à une mouche, qu'il est amical, prévenant, bien élevé et même aristocratique.

Le défenseur : Connaissez-vous le Petit Chaperon Rouge ?

L'ours : J'en ai entendu parler.

Le défenseur : Et la grand-mère, vous la connaissez ?

L'ours : Non.

Le juge II : Dans ce cas vous pouvez partir si la partie civile et la défense n'ont plus d'autres questions.

L'ours : Partir où ?

Le juge II : Mais je ne sais pas moi, dans le bois par exemple.

L'ours : Tout seul ?

Le juge III : Vous avez peur ?

L'ours : Un peu. Il paraît qu'un chasseur s'en prend aux braves gens et leur coupe le ventre pour y mettre des pierres. Il faut être malade. Je voudrais que le loup vienne avec moi.

Le juge III : Impossible. Le loup doit rester ici. Plus tard je ne sais même pas s'il pourra encore vous tenir compagnie. C'est vous peut-être qui pourriez lui tenir compagnie dans la cellule de sa prison.

L'ours : Moi, en prison. Non merci. J'ai des choses urgentes à faire.

Le loup : Au revoir alors, à bientôt.

Le juge I : Accusez, taisez-vous... oh mais je commence à avoir mal à la tête. Faîtes venir le dernier témoin que l'on en finisse.

Le lièvre : Je me présente, Lièvre ; Je vous baise les mains votre honneur. Mais je vous préviens, je ne sais absolument rien.

Le juge I : Vous êtes quand même au courant de l'agression du loup sur la personne du petit Chaperon Rouge, sans compter la grand-mère ?

Le lièvre : Moi, qui vous a dit ça ? Qui ? Qui ? Je ne sais rien. Je ne fourre pas mon nez dans les affaires des autres.

Le juge II : Alors que savez-vous ?

Le lièvre : Rien, votre Honneur.

L'avocat de la partie civile : Je n'apprécie pas cette tentative de déstabilisation. Monsieur le Juge, cessons cette mascarade, demandez au témoin s'il connaît l'accusé.

Le juge II : Vous avez entendu la question ?

Le lièvre : Oui, oui...

L'huissier : Alors répondez à la fin. Connaissez-vous le Loup oui ou non.

Le juge II : Monsieur l'huissier calmez-vous.

Le lièvre : Non... c'est-à-dire, comme ça quoi. Lui ne me connaît absolument pas.

Le juge III : Mais est-ce que vous le connaissez, vous ?

Le lièvre : Comment est-ce que je pourrais dire ? Je ne le connais pas tellement, bien que je puisse dire également que je le connais. D'une certaine manière je le connais. A vrai dire, il ne m'est pas inconnu. Il est pour ainsi dire une connaissance. Mais

Le juge I : Ce n'est pas une occupation.

Le lièvre : Ah bon, je croyais...

L'avocat de la partie civile : Huissier veuillez noter que l'accusé est un vagabond.

Le lièvre : vagabond, vagabond, vagabond... Attendez... Non, non... J'y suis : il ramasse des champignons.

Le juge I : Je vois. Le loup est un commerçant.

Le lièvre : C'est ça.

Le juge II : D'après vous, est-il capable d'attaquer, de mettre en pièces et d'avaler un enfant ?

Le lièvre : Je ne pense pas.

L'avocat de la partie civile : Objection votre honneur. Le témoin n'a pas à penser.

L'huissier : Poursuivons, ma femme m'attend. Surtout qu'il me semble que la culpabilité du loup a été prouvée de façon indubitable. La bouleversante déposition de la Grand-mère a mis en lumière la véritable nature du loup... Alors dire « je ne pense pas »... De plus, contrairement à la loi, on peut affirmer que le loup s'est introduit dans la demeure d'autrui, et là il a perpétré son forfait. Il a attaqué une pauvre vieille femme sans défense et il l'a mangée. Ce fut le plat de résistance car pour dessert, il a également avalé le Petit Chaperon Rouge. Ce témoin s'acharne à présenter le loup comme un être absolument inoffensif, mais sa tentative est impossible.

Le défenseur : Objection. L'huissier sort de son rôle et ne fait plus preuve de neutralité. Je proteste.

L'huissier : Oui je ne suis pas neutre, car vous avez échoué à faire de votre client un ange. Tout le monde devrait réclamer la mort.

Le juge II : Huissier, vous avez fini ?

L'huissier : oui, après la mort, tout est fini.

Le défenseur : Objection. Je déclare tout de suite qu'aucun témoin n'a vu dévorer qui que ce soit.

Le juge II : Mais le Petit Chaperon Rouge a bien dit qu'il avait été dévoré.

Le défenseur : Nous ne pouvons prendre en compte leur témoignage car il est partiel.

Le juge III : Comment ? Vous voudriez interdire aux victimes le droit de se défendre ?

Le défenseur : Si elles se défendaient, ce ne seraient plus des victimes.

Le juge III : Vous me ferez perdre la tête.

Le défenseur : Je poursuis : vous admettez que le Loup, pendant son sommeil, a été ouvert au moyen d'un couteau.

L'huissier : On nous l'a dit effectivement.

Le défenseur : Cette opération est douloureuse, vous l'admettez.

Le juge I : Peut-être.

Le défenseur : Le loup a donc déjà souffert de son acte supposé.

L'avocat de la partie civile : Tant mieux.

Le défenseur : Donc vous admettez qu'il a déjà été puni. Pensez donc, ouvrir le ventre de quelqu'un, c'est très douloureux.

Le juge I : Bah...

Le défenseur : Vous n'êtes pas convaincu Monsieur le juge ? Alors, je vais vous faire la démonstration sur monsieur le lièvre ici présent. Chasseur, voulez-vous me prêter votre couteau ?

Le chasseur : Le voilà....

Le juge II : Que voulez-vous faire ?

Le défenseur : Je vais ouvrir le ventre à Monsieur le lièvre afin que vous puissiez vous rendre compte par vous-même à quel point l'opération est douloureuse.

Le lièvre : Quoi ? Mais cette démonstration est absurde. Tout le monde le sait que c'est douloureux. Monsieur le juge, ne permettez pas une telle abomination. Je ne suis qu'un honnête citoyen.

Le défenseur : Monsieur le juge, nous admettrons donc que cet acte est extrêmement douloureux. Donc le loup a déjà été puni. Et comme on ne peut punir pour un seul et même crime qu'une seule fois, je demande l'acquittement pur et simple pour mon client.

Le lièvre : vous avez raison ! Demandez.

Le juge III : Accusé Loup, avez-vous quelque chose à ajouter avant que le jury ne délibère ?

Le loup : Oui.

Le juge III : Parlez.

Le Loup : J'ai faim.

Le juge I : Est-ce tout ?

Le loup : Non.

Le juge I : Qu'est-ce encore ?

Le loup : J'ai soif.

Le juge II : Je vois.

Le loup : Mais j'ai plus faim que soif. Et quand j'aurai mangé j'aurai plus soif que faim

Le juge I : La cour va se retirer pour annoncer le verdict.

Le juge II : Après délibération, j'annonce que l'accusé a été reconnu coupable et sera condamné à la réclusion à perpétuité. Accusé levez-vous ? Mais où est-il passé ? Et le petit chaperon rouge ?

L'huissier : Ils ont profité de votre absence pour filer ensemble. Je crois qu'ils étaient amoureux. Ils ont dit qu'ils étaient attendus chez l'un des trois petits cochons.

Finir par la musique de Promenons-nous dans les bois

La panique s'empare des assistants.

Au cours de cet intermède

- musique
- le loup drague le petit chaperon rouge
- Le loup cherche à mordre l'huissier puis le lièvre.
- C'est le noir et ils disparaissent